

## **CDEN du 28 janvier 2014**

### **Déclaration préalable de l'UNSA EDUCATION**

Monsieur le Préfet,  
Monsieur le Directeur Académique,  
Mesdames, Messieurs les membres du CDEN,

A l'occasion de ce CDEN traitant des rythmes scolaires, au vu de la présentation des organisations scolaires par communes pour la rentrée 2014, l'UNSA-EDUCATION souhaite être entendue. Tout d'abord, nous actons que cette organisation repose sur des projets proposés par les conseils d'école, les équipes pédagogiques et les collectivités territoriales. Le SE-UNSA, loin de nier les difficultés de la mise en place des rythmes scolaires, estime que la réussite de cette réforme passe par l'appui des enseignants afin de faire entendre leur voix.

Le SE-UNSA souhaite porter les revendications suivantes, avant la nouvelle date butoir pour la communication des nouveaux horaires de chaque école, proposée par le ministre : le 31 janvier 2014.

- nous rappelons le rôle de proposition des conseils d'école et demandons que le Directeur Académique invite systématiquement les conseils d'école et les municipalités à reprendre les discussions en cas de propositions différentes ;
- nous demandons que les municipalités informent et consultent les équipes sur l'organisation quotidienne ;
- nous demandons que du temps de concertation soit à nouveau libéré cette année pour les écoles entrant dans la réforme en 2014 et que le mois de septembre soit allégé au maximum de remontées de projets divers, d'enquêtes et des réunions ou animations pédagogiques ;
- nous demandons que les municipalités s'astreignent à réunir les familles sur l'organisation, les modalités d'inscription et les contenus des temps d'activités périscolaires.

Le SE-UNSA souhaite également aborder et soumettre les problématiques des écoles déjà en rythmes.

Nous sommes sensibles à ce que les conditions de travail de tous les personnels de l'Education Nationale et des personnels communaux dépendent des concertations qui doivent se tenir à tous les niveaux des instances où siègent des délégués du personnel.

Dès les premières semaines de cette année scolaire, le SE-UNSA a demandé au ministère de communiquer des préconisations pour l'école maternelle afin d'appuyer les enseignants qui pointaient des dysfonctionnements et demandaient des ajustements.

Trop souvent les besoins spécifiques des plus jeunes élèves avaient été mal pris en compte. Un premier projet a été présenté au comité national de suivi des rythmes. Ce texte fait des recommandations dans 4 domaines :

1. Respecter une alternance équilibrée entre les temps d'activité et les temps calmes et de repos des enfants (sieste) ;
2. Aider les enfants à se repérer dans les lieux de l'école et à identifier les adultes de l'école ;

3. Organiser avec un soin particulier la transition entre le scolaire et le périscolaire ;
4. Adapter les activités aux besoins des jeunes enfants.

Au-delà des remarques qu'il fait au ministère, le SE-UNSA porte un avis globalement positif sur ce texte. C'est sur le statut de ce document qu'il convient d'être clair. Il ne peut être un document interne à l'Education Nationale mais un document public d'appui à la discussion entre les partenaires. Il est essentiel que les préoccupations propres aux plus jeunes élèves soient partagées et permettent ainsi aux enseignants de faire entendre leurs arguments de professionnels.

Relevons également que nombre de préconisations sont pertinentes pour tous les élèves au-delà même de la maternelle :

- Donner la priorité à une organisation du temps scolaire propice aux apprentissages avant de se focaliser sur les plages horaires pour les TAP (Temps d'Activités Périscolaires) ;
- Éviter le « saucissonnage » du temps de l'enfant ;
- S'accorder sur les règles d'utilisation des locaux sous la forme éventuelle d'une charte.

Pour l'UNSA-EDUCATION et le SE-UNSA, la réussite de la réforme des rythmes passe par l'appropriation de ces préconisations par tous les acteurs, notamment les enseignants.